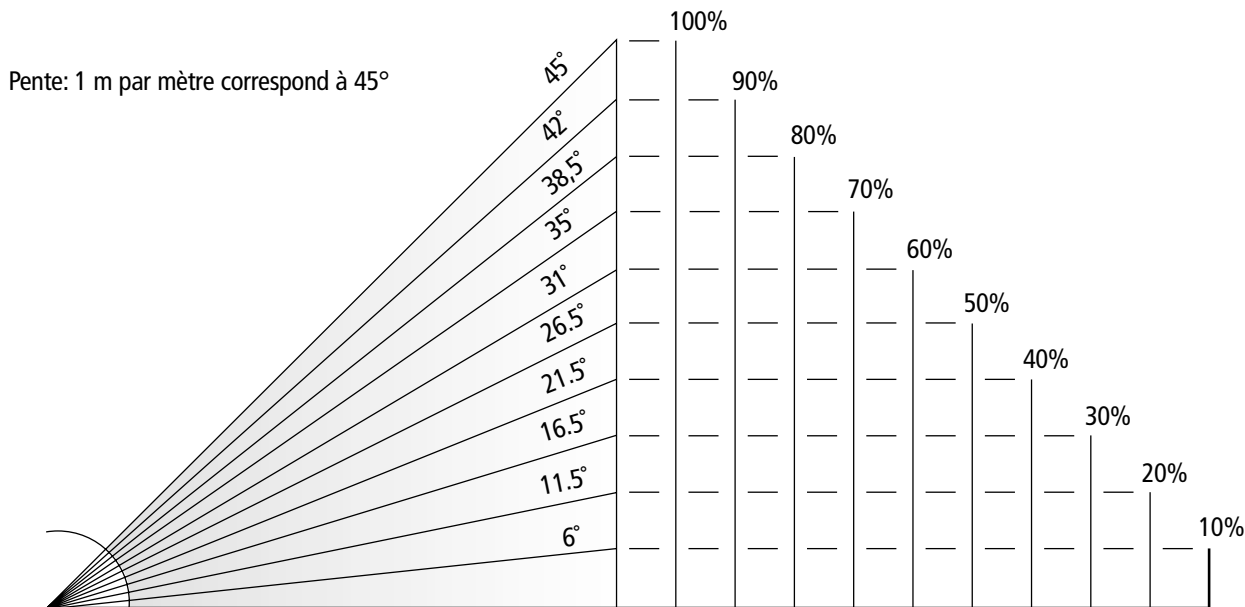


Caractéristiques

Pente des toits, en degrés, en %



Les pentes minimales (voir ci-dessus) s'appliquent aux chevrons.

les tuiles auront une pente inférieure d'environ 5% à celle des chevrons.

Cette différence est due au recouvrement.

Ventilation

Lames d'air

Le dimensionnement du contre-lattage est subordonné aux exigences requises pour la lame d'air entre la sous-toiture et la couverture. Les sections minimales de lame

d'air ou hauteurs minimales de contre-lattage suivantes sont prescrites par la norme SIA 232. Elles dépendent de l'altitude de référence h_0 (selon norme SIA 160

pour détermination de la surcharge de neige), de la longueur des chevrons et de la pente du toit:

Longueur des chevrons	Pente du toit							
	< 15°		15 à < 20°		20 à < 25°		> 25°	
	< 1000 m	> 1000 m	< 1000 m	> 1000 m	< 1000 m	> 1000 m	< 1000 m	> 1000 m
< 5 m	45 mm	60 mm	45 mm	60 mm	45 mm	45 mm	45 mm	45 mm
5 à < 10 m	60 mm	60 mm	45 mm	60 mm	45 mm	60 mm	45 mm	60 mm
10 à < 15 m	60 mm	80 mm	60 mm	80 mm	60 mm	80 mm	45 mm	60 mm
> 15 m	80 mm	100 mm	80 mm	100 mm	80 mm	80 mm	60 mm	80 mm

Ventilation des lames d'air

Conformément à la norme SIA 232, il faut prévoir, à proximité de la gouttière, des orifices d'adduction d'air dont la grandeur est équivalente à la moitié de la section nécessaire de la lame d'air concernée, et cela compte tenu de la diminution de la section par des grilles de ventilation. La

section nécessaire pour l'évacuation de l'air est en premier lieu assurée par la perméabilité à l'air de la couverture en tuiles faitières spéciales et/ou des tuiles chatières qui provoquent un effet d'aspiration et accélèrent ainsi considérablement l'évacuation de l'air. Lorsque la lame d'air est

localement diminuée, par exemple au droit de pénétrations ou de pannes, la section sera réduite au maximum de moitié. Si le flux de l'air est interrompu, par exemple par des lucarnes ou des châssis à tabatière, la ventilation sera garantie par l'application de mesures constructives appropriées.